

Frédéric Chauvaud (dir.), *Le sanglot judiciaire. La désacralisation de la justice (VIII^e-XX^e siècles)*

Crest, éd. Créaphis, 1999, 35 p. (Collection « Rencontres à Royaumont », 12). ISBN 2-907 150-96-0

Jan Art



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/chs/859>
DOI : 10.4000/chs.859
ISSN : 1663-4837

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000
Pagination : 122-123
ISBN : 2-600-00433-5
ISSN : 1422-0857

Référence électronique

Jan Art, « Frédéric Chauvaud (dir.), *Le sanglot judiciaire. La désacralisation de la justice (VIII^e-XX^e siècles)* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 4, n°1 | 2000, mis en ligne le 02 avril 2009, consulté le 23 mars 2022. URL : <http://journals.openedition.org/chs/859> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.859>

that the magistrates of the two denominations could not arrive at a common decision and stated their dissent. In such a situation, the case was passed to another *chambre de l'Édit*, and later in the seventeenth century increasingly to the privy council, which thereby exercised an ever-more direct influence on denominational politics. A study of political rhetoric concludes this part of the study.

Part four is a social study of those Protestant judges and the Catholic representatives of the Crown that had a longer engagement in Castres. The fine elite prosopography, based primarily on notarial records, reveals a certain but not exclusive endogamy – thereby opening the way for recruitment of some new judges. The strong internal social ties of the judicial milieu together with the tendency of certain families to create dynasties of judges holding offices over three generations becomes evident. Marriage relations with other social strata are also considered. A study of fortunes allows the author to situate the members of this court within the society of Castres and in relation to the members of the *Parlement de Toulouse*, where economic chances opportunities and choice of marriage partners were wider. A certain number of internal cleavages in this semi-open milieu are traced. The judges of Castres were intellectually active as authors of texts on laws or jurisdiction and as members of a local academy that had ties with the finest Parisian salons of the time. The judicial milieu of Castres was ready to be completely integrated, but the political development was adverse. It also must be noted that the magistrates of Castres never developed a strong identity as a corporation because of the denominational divide within the court, which was exacerbated on several occasions when the court was obliged to move. The court was considered as temporary by the Crown and its Catholic members. In the end, the Protestant judges were forced to abjure or to quit the country and sell their office for a very low fee.

Stéphane Capot's book enriches our knowledge of the French legal system, and especially the effects of politics on the administration of law. It can contribute to a more precise understanding of the preconditions of tolerance and is as such very useful reading for anyone interested in the judicial elements of a resolution of actual inter-ethnic conflicts in the Balkans. Its strong points are the well-done political and social history of an institution – complemented by a number of *pièces justificatives* and a fine register (both appreciable traditional exercises of the *École des Chartes*). In my opinion it would not have been « criminal » to compare the results with R.M. Andrews' study of the *Parlement de Paris* (1994) or Gresset's older study of the *Parlement de Besançon*, even considering that both concern the eighteenth century. With his methodologically convincing *tour d'horizon*, Capot has laid the foundations for further research into the *arrêts* concerning the court's criminal trials, which might be an attractive object for quantitative discourse analysis or for a regional study on interdenominational crime.

Martin Dinges, Stuttgart
 martin.dinges@po.hi.uni-stuttgart.de

Frédéric Chauvaud (dir.), *Le sanglot judiciaire. La désacralisation de la justice (VIII^e-XX^e siècles)*, Crest, éd. Créaphis, 1999, 235 p. (Collection «Rencontres à Royaumont», 12). ISBN 2-907 150-96-0

Titre ambitieux, livre admirablement illustré, table des matières prometteuse. Dans une première partie sont indiqués « les chemins de la désacralisation » du VIII^e

siècle jusque dans les années trente du XX^e siècle ; dans la seconde, quelques « configurations de la désacralisation », telles qu’elles se sont manifestées dans le courant du long XIX^e siècle, sont étudiées en détail. Un des mérites de ce livre est de démontrer comment la « crise de la justice contemporaine » ne tombe pas du ciel et n’est d’ailleurs pas la première. Ceci ressort de la première partie dans laquelle les auteurs ont dû s’atteler à la tâche ingrate de résumer en une centaine de pages mille ans de désacralisation de la justice. Comme dans tous les aperçus de ce genre, le lecteur reste un peu sur sa faim. Dans la seconde partie, par contre, est montré comment, par des études fouillées, on peut aborder concrètement l’analyse du procès de désacralisation de la justice au XIX^e siècle : en suivant la représentation de la justice sur la scène théâtrale (parisienne), en reconstituant la prosopographie de la magistrature d’une région (le Dauphiné), en écoutant les discours de rentrée qui inaugurent annuellement la reprise de l’activité des tribunaux (ceux des années 1880 à 1883), ou en suivant l’histoire d’une institution comme celle de l’audience du sceau (XVIII^e-XIX^e siècles). Il s’agit de pistes de recherche qui méritent d’être suivies pour d’autres époques et d’autres régions. Si jamais il y avait eu des tentatives dans ce sens, on ne l’apprend pas par les références bibliographiques des contributions mentionnées – ce qui nous amène aux aspects moins brillants de cet ouvrage collectif. Il s’agit bien sûr de la désacralisation de la justice *en France*, restriction qui valait d’être signalée dans le titre. Seul l’auteur non Français prend la peine de se référer à des situations extérieures à l’hexagone et cite, outre des auteurs français, également des collègues anglais, allemands ou italiens. Max Weber, qu’on peut difficilement passer sous silence en abordant un thème comme celui de la désacralisation, n’est mentionné que deux fois, et encore pour mémoire (pp. 36 et 226). Du coup on ignore tout ce qui a été écrit par les sociologues des religions (par ex. R. K. Fenn, *Liturgies and Trials. The Secularization of Religious Language*, Oxford, 1982) et on omet de situer le thème dans le cadre des théories de la sécularisation. Cela aurait pourtant permis de mettre en parallèle l’histoire de l’état clérical et celle de la magistrature, deux groupes qui ont dû affronter, au XIX^e siècle, des défis analogues (inamovibilité, fonctionnarisation...). Néanmoins, ce livre reste une bonne introduction à un thème de recherche intéressant et offre des exemples stimulants de la manière dont des recherches ultérieures pourraient être effectuées.

Jan Art, Université de Gand
 Jan.Art@rug.ac.be

**J.-C. Farcy, *Magistrats en majesté. Les discours de rentrée aux audiences solennelles des cours d’appel (XIX^e-XX^e siècles)*, CNRS Éditions, Paris, 1998, 793 p.
 ISBN 2-271-05561-X**

Voilà un bel ouvrage que bien des chercheurs et des magistrats devront obligatoirement consulter s’ils souhaitent comprendre de l’intérieur l’histoire du monde judiciaire et celle de ses rapports avec le monde extérieur. Discours du judiciaire et société, tel aurait pu être aussi le titre de ce livre.

Ce fort volume de 793 pages rend compte d’une réalité (malheureusement ?) en voie de disparition, du moins en France : le rituel de la rentrée judiciaire, que le jargon judiciaire nomme mercuriale. Il s’agit du discours prononcé par un membre de la cour d’appel ou du parquet à l’occasion de chaque nouvelle session judiciaire.